

panorapresse.ouest-france.fr

Polémique autour d'antennes relais Orange retirées du lycée Malherbe pour être installées près d'une école

5-6 minutes

Des riverains d'un quartier de Caen s'insurgent contre l'installation de six antennes relais de l'opérateur [Orange](#) à côté d'une école maternelle après avoir été enlevées du lycée Malherbe. L'affaire s'est invitée au tribunal administratif ce mardi 12 mai.

Un dossier en référé s'est invité ce mardi 12 mai, en début d'après-midi, devant le tribunal administratif de [Caen](#). Une polémique enflamme en effet dans le quartier Saint-Ouen de [Caen](#), non loin du Zénith et du Palais des sports. Six antennes relais de l'opérateur [Orange](#) vont être installées sur un immeuble de quatre étages de la rue du Pont-Créon. Ce que contestent les riverains.

« Complètement absurde »

La Région a en effet décidé de retirer les antennes relais présentes sur le toit du lycée Malherbe de [Caen](#). L'opérateur [Orange](#) a trouvé un nouveau point de chute à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau... juste à côté de l'école maternelle et primaire Jean-Guehenno. « **On les déplace du lycée Malherbe pour les mettre à côté d'une école maternelle. Je trouve ça complètement absurde** », lance Me Charles Soublin, l'avocat des requérants, à l'audience. Après avoir fait un recours gracieux en février 2026 qui n'a pas abouti, 14 riverains du projet ont décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif. « **Nous avons fait une pétition qui a recueilli 450 signatures** », expliquent cinq d'entre eux. « **Ce qui est fou, c'est qu'un projet identique de [SFR](#) et [Bouygues](#) a été refusé sur l'immeuble juste à côté, c'est en contradiction complète** ».

Nuisance visuelle, perte de valeur ou exposition aux ondes

Six antennes relais d'[Orange](#) doivent être installées dans trois fausses cheminées d'une hauteur de 4 mètres sur le toit d'un immeuble du 16, rue du Pont-Créon. Ce bâtiment se situe dans le périmètre du manoir du Pont-Créon classé aux Monuments historiques. « **Il aurait fallu un accord de l'architecte des Bâtiments de France et non un simple avis** », reprend Me Charles Soublin. « **On nous conteste la covisibilité entre les immeubles, mais mes clients produisent de nombreuses vues sur l'immeuble depuis différentes pièces de vie** ».

L'avocat des requérants explique que leur intérêt à agir vient du fait de la nuisance visuelle subie, de la dépréciation de la valeur de leurs biens et de l'exposition aux ondes. Le collectif des parents d'élèves n'a pas intérêt à agir dans les textes, alors que leurs enfants sont scolarisés à quelques mètres du bâtiment qui accueillera ces futures antennes. « **C'est assez choquant** », poursuit Me Soublin. « **On est près du centre-ville de [Caen](#), la zone est parfaitement couverte, ce n'est pas une zone blanche. Il n'y a aucune urgence à exécuter la décision** ». Il ajoute que « **l'ouvrage maçonné de 4 mètres ne sera pas facilement réversible. Une démolition devra être effectuée** ». Me Charles Soublin précise enfin que l'architecte des Bâtiments de France a donné un avis négatif sur le projet d'antennes relais SFR/Bouygues sur l'immeuble voisin et que le maire de [Caen](#) s'y est donc opposé. « **L'architecte souligne que les antennes tubes viennent altérer le bâtiment existant, donc le projet ne peut être accepté en l'état. Ce projet est même plus petit** ».

(3,60 m de haut) que le nôtre. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la Ville de [Caen](#) aurait dû s'opposer aux deux projets ».

De son côté, l'avocate de la Ville de [Caen](#) Me Vanessa Bouthors-Neveu précise que « le maire de [Caen](#) doit analyser les dossiers d'urbanisme au vu des règles de droit et pas d'autre chose ». Elle ajoute que « les risques sanitaires ne sont pas établis » et que « la visibilité est soit inexistante ou non établie ».

« Impact nul » et « champs magnétiques extrêmement faibles »

Avocat de l'entreprise [Totem](#) qui pose les antennes pour le compte de l'opérateur [Orange](#), Me Michel Gentilhomme rappelle que les installations de téléphonie mobile « ont un impact nul sur les bâtiments, c'est juste posé sur la toiture ». Ici, « il y a une emprise faible sur un bâtiment de 23 mètres de long ». Il précise que trois fausses cheminées seront créées « pour intégrer les antennes dans le paysage urbain afin de masquer le caractère technologique de l'ouvrage » et que le projet SFR/Bouygues refusé à côté « est un projet différent ».

Enfin, Me Michel Gentilhomme a conclu son intervention en développant sur les effets supposés des antennes sur la santé. « L'hypothèse même du risque concernant les ondes électromagnétiques émises par les antennes de relais téléphoniques n'a pas été retenue par le Comité scientifique. Les champs magnétiques sont extrêmement faibles, il n'y a donc aucun fondement scientifique pour les refuser à côté d'une école ». Le délibéré du référé devrait être rendu en début de semaine prochaine par le tribunal administratif de [Caen](#).

Grégory MAUCORPS



Des riverains s'insurgent contre l'installation de six antennes relais à [Caen](#). | Grégory MAUCORPS





Tribunal administratif Caen antennes relais Orange rue du Pont Créon St Ouen | Grégory MAUCORPS



Tribunal administratif Caen antennes relais Orange rue du Pont Créon St Ouen | Grégory MAUCORPS